

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 10 mars 2022

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers des végétaux, spécialité « végétaux » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2022 modifiant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2021 ainsi que le calendrier des épreuves écrites et orales d'admissibilité des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Adélaïde NIELEN, conservatrice en chef, département du Moyen Âge et de l'ancien régime, archives nationales, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers des végétaux, spécialité végétaux du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

Monsieur Gilles BECQUER, chef de travaux d'art de classe normale, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, jardinier en chef du domaine national de Malmaison et Bois-Préau ;

Monsieur Etienne BOUXOM, technicien d'art de classe normale, jardinier d'art, secteur jardin de Diane et cours, château de Fontainebleau ;

Madame Odile BUREAU, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, cheffe jardinier, domaine national de Saint-Cloud ;

Madame Floriane GUIHAIRE, contractuelle, cheffe du service jardins, musée du Louvre ;

Monsieur Ivan THE, technicien d'art de classe normale, jardinier, responsable du jardin anglais et du Hameau de la Reine, adjoint au chef de service, service des jardins de Trianon et de Marly, direction du patrimoine et des jardins, château de Versailles.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Odile BUREAU, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections, domaine d'activité végétaux, cheffe jardinier, domaine national de Saint-Cloud.

Article 3

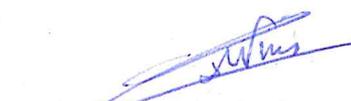
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES